

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNADMSA
DU 5 DECEMBRE 2018**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 JUIN 2018

Le procès-verbal du Conseil d'Administration SNADMSA du 20 juin 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil et sans remarques.

2. POINT SUR LES ADHESIONS ET NOMINATIONS

► Sur les adhésions :

Nouvelles adhésions :

- Arnaud DU MANOIR DE JUAYE, Agent Comptable à la MSA de Maine et Loire,
- Pauline SIRE, Directrice adjointe à la MSA du Limousin,
- Pierre ORVEILLON, Directeur Adjoint à la MSA de Picardie,
- Sabine BANYASZ, Agent Comptable à la MSA de Lorraine,
- François BRAYET, Sous-Directeur à la MSA du Languedoc.

► Sur les nominations :

De nouveaux Agents de Direction ont été nommés :

- Etienne DUCONGE, Sous-Directeur à la MSA Midi Pyrénées SUD, au 1^{er} février 2019,
- Fatiha ABDELKADER, Sous-Directrice à la MSA des Charentes, au 1^{er} janvier 2019,
- Vincent ARNOLD, Agent Comptable à la MSA Sud Champagne, au 1^{er} février 2019,
- Franck Etienne RETAUX, Directeur Général à la MSA Nord Pas de Calais, au 1^{er} janvier 2019,
- Sylvain HUTIN, Directeur général à la MSA Provence Azur, au 1^{er} janvier 2019,
- Axelle DORION GARINO, Directrice Adjointe à la MSA Provence Azur, au 1^{er} janvier 2019,
- Ludovic PORTOIS, Auditeur junior à la CCMSA, au 1^{er} octobre 2018

Des contacts sont à établir avec ces nouveaux collègues qui viennent pour l'essentiel du réseau du Régime Général.

► À noter :

Le Conseil d'Administration constate que les collègues nommés dans un premier poste d'agent de direction au sein du Régime Agricole ont très souvent un parcours démarré au sein du Régime Général.

À titre d'illustration, sur le 1^{er} semestre 2018 et sur 13 postes ouverts, 3 ont été pourvus en interne. Ce constat est particulièrement fondé pour les directeurs.

Ce constat amène à la réflexion :

- 1) Sur la question de retenir ou non les candidats Directeurs Adjoints, alors même qu'ils assurent des intérim significatifs ;
- 2) Le statut pendant l'intérim (quel coefficient ?) et l'impact RVCD.

Ces questions seront portées à la FNEMSA.

3. RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil d'Administration se félicite à la fois de la présence de 80 collègues et du contenu de l'Assemblée Générale.

Deux temps forts sont soulignés :

1. La table ronde brillamment animée par Isabelle GUEGADEN-MOREAU et Etienne LE MAUR, avec quatre témoignages riches (Katie HAUTOT, Stéphane ANTIGNY, Fabrice CHARTIER et Sophie SARFATI).

Le Conseil d'Administration les remercie pour leurs témoignages et souligne que quelque soit leurs parcours antérieurs à leur prise de fonction au sein du régime agricole, les intervenants soulignent l'intérêt du champ des responsabilités et l'importance d'un accompagnement individuel et collectif (coaching par exemple).

2. Le second temps fort était la présence de Michel BRAULT, soutien indéfectible du SNADMSA.

4. RENOUELEMENT DU BUREAU

Edgard CLOEREC accueille les trois nouveaux membres du Conseil d'Administration :

- Pauline SIRE (renouvellement et remplacement de Marie-Christine CHAMBE),
- Thierry GIRARD,
- Pierrick OLIVIER.

5. ACTUALITE SYNDICALE

Un rappel de l'historique de notre action est réalisé. Nous attendons l'audience pour notre action en contestation de notre arrêté du 22 novembre 2017, puis du 8 juin 2018 auprès de la Cours d'Appel de Paris.

NB : Ce même 5 décembre 2018, nous apprenions la fixation de l'audience pour notre 1^{ère} contestation, fixée au 12 décembre 2018.

• CPM

L'actualité conventionnelle est calme. La question sensible est le plus souvent liée aux attributions des points, Art. 19.2, avec 2 sujets délicats :

../...

1) *La suppression des instances CRI et CITI*

Le SNAD est clairement favorable au maintien de points pour la nouvelle instance CDM qui reprend, en plus des missions du CRI, d'autres champs.

Dans le prolongement, le Conseil d'Administration est favorable à l'ouverture de points pour les autres co-animations.

2) *La suspension de points en cas de résultats déficitaires, Art. 19.2*

Elle doit rester à l'appréciation du Directeur au regard du très faible impact financier, et à contrario, au regard du fort investissement des Agents de Direction dans cette phase délicate.

Dans tous les cas, il faut éviter d'en faire une règle.

• **Liste d'aptitude**

Retour sur la commission du Régime Général par Isabelle GUEGADEN-MOREAU :

- 199 demandes en L1, L2, ou L3,
- 17,75% d'avis défavorables donnés par la commission pour 82,25% d'avis favorables.

Points d'attention :

- le projet de carrière et la volonté réelle de s'inscrire dans une démarche de postulation sont évalués.
L'idée portée autrefois par A. MOREL sur le fait que la liste d'aptitude n'est pas un tableau d'honneur est rappelée.
- les demandes de renouvellement sont vraiment étudiées et analysées et l'avis favorable n'est pas systématique.
- Identification d'un risque sur la situation suivante qui pourrait se produire :

Exemple : nomination d'un directeur par exemple lors d'un Conseil d'Administration de fin d'année avec une prise de poste l'année suivante. Puis, avis défavorable de la Commission compte tenu des évaluations négatives (MNC - Employeur - Cabinet), et donc, non inscription sur les listes au 1er janvier de N+1. Par conséquent, et dans les faits, la prise de poste étant postérieure à la décision de la commission :

→ Quelle est sa validité juridique et peut-elle être maintenue ?

→ Ou est-ce bien la délibération du CA valant nomination qui est retenue ?

À priori, c'est bien cette dernière hypothèse, mais cela amène des interrogations.

Rappel : les doubles demandes d'inscription Régime Agricole/Régime Général sont inutiles au regard des passerelles désormais existantes.

6. CONTRIBUTION DU SNAD AU PLAN STRATEGIQUE 2025

Il est important que le SNAD apporte une contribution au regard de l'évolution des métiers des cadres dirigeants avec de nombreuses questions sur l'accès au métier, les parcours de carrière, le champs des responsabilités et le dimensionnement.

7. EVOLUTION DE L'ANCDRMA

Le 18 juin 2018, le Conseil d'administration de l'Association décidait unanimement de la dissolution de l'ANCDRMA (Association Nationale des cadres de direction retraités de la Mutualité Agricole).

En conséquence, il était décidé :

- D'informer l'ensemble des membres de l'ANCDRMA,
- De créer les deux nouvelles associations dès le mois de septembre 2018,
- De mettre à l'ODJ de l'AG du 13 novembre, en plus des dispositions réglementaires, la dissolution de l'ANCDRMA, la présentation de la situation comptable provisoire et la dévolution de ses actifs aux deux nouvelles structures en fonction de leur poids respectif (nombre de membres),
- De répartir, entre chaque nouvelle structure, les membres selon leur origine mais en laissant le choix aux anciens dirigeants d'Unions ou Fédérations.

Cette décision a provoqué chez les membres quelques réactions de dépit dont 3 démissions. Aujourd'hui, l'Association compte 110 membres du Groupe MSA

La prochaine réunion du Conseil d'Administration du SNAD MSA aura lieu le 27 mars 2019 à la CCMSA.



Le Président,
Edgard CLOEREC